

Département de Maine-et-Loire

COMMUNE *Du Coudray-Macouard*

Procès verbal

Du 07 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un le sept juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaient présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, ROUX Alexandra, ANGELI Stéfane, GODET Anne-Claire, ROZIER Sandrine, TOUBLANC Jacques-Antoine, GEORG Fabrice, CANTEAU Denis, Vincent GASTINEAU

Pouvoirs : Anne Pareuil donnant pouvoir à Anne Claire Godet, Erol ASTARCI donnant pouvoir à Vincent GASTINEAU et Sabine BRANCHU donnant pouvoir à Gérard POLICE

Absents excusés LOIZEAU Florian et Alexis POUPARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Jacques Antoine TOUBLANC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire commence la séance en félicitant le travail fourni pour la Gazette.

1-OBJET : HAUSSE DES TARIFS CANTINE 2021/2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prestataire RESTORIA, fournisseur des repas de la cantine scolaire, augmente ses tarifs à compter du 1^{er} septembre de 0.793% hausse basé sur l'évolution de l'indice contractuel sur la base du mois de Mars.

Les tarifs actuellement pratiqué sont de :

Repas occasionnels = 3.66 €

Repas réguliers = 3.01 €

Si on applique la hausse de 0.793%, les tarifs deviennent :

Repas occasionnels = 3.69 €

Repas réguliers = 3.03 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE le prix pour :

Repas occasionnels = 3.69 €

Repas réguliers = 3.03 €

Les nouveaux tarifs seront appliqués aux familles sur les factures du mois d'octobre

2-CONTRAT DE MAINTENANCE HERVE THERMIQUE

Après un contrat exceptionnel d'urgence de 1000 euros signé l'an passé, une offre nous est présentée pour 1848 € TTC.

En conséquence la décision a été prise de lancer un appel d'offres pour la mise en concurrence, la date limite étant fin septembre.

A l'unanimité le conseil décide de ne pas reconduire l'offre pour le moment.

3-OBJET : DECISION MODIFICATIFE INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux conseillers présents la décision modificative à valider pour l'achat d'un souffleur et d'un aspirateur

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
2183	Matériel de bureau et informatique	-500 €
21578	Matériel et outillage de voirie	+ 500 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la Décision Modificative ci-dessus

AUTORISE Mr le Maire à mandater les factures concernées

4-OBJET : DEVIS PANNEAUX SIGNALETIQUES NADIA

L'adjoint à la voirie présente le devis de l'entreprise NADIA concernant la signalétique communale.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise Nadia

AUTORISE Mr le Maire à signer ledit devis pour la somme total de 1501.15 € ttc

5-OBJET : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FOYER LOGEMENT CLOS DES LILAS – DEMANDE DE SUBVENTION CARSAT

Monsieur le Maire présente les travaux d'investissement de porte automatique à installer au Foyer Logement Le Clos des Lilas.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le projet d'installation des portes automatiques

VALIDE le plan de financement de Maine et Loire Habitat

AUTORISE Maine et Loire Habitat à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CARSAT

6-OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CITY PARK – DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES

Suite à une circulaire reçue le 08 juin 2021 concernant le lancement du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes qui précise que pour permettre le déploiement de cet accompagnement au plus près des besoins locaux, le département viendra présenter le dispositif dans chaque territoire et organisera une concertation avec les communes et leur établissement public de coopération intercommunale, afin d'aboutir à un accord cadre validé par l'ensemble des communes et EPCI qui rappellera les objectifs partagés au regard des réalités locales.

Aussi les communes sont invitées à identifier dès maintenant les projets qui pourraient bénéficier de ce soutien, dans le cadre des thématiques ouvertes par le Département, et à déposer les demandes de subventions auprès des services départementaux pour le 30 septembre 2021.

Afin de mener à bien le projet d'implantation d'un city stade sur la commune, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Département.
Le projet City stade s'élève à un montant de 73 262.50 HT

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Département

7-CRCA – RENOUELEMENT CONVENTION DE DECOUVERT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de découvert arrive à échéance le 17/08/2021
Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit et des conditions générales des prêts.
Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de l'ouverture de crédit dans la limite de 300 000 €, aux conditions suivantes :

DUREE 12 mois

TAUX VARIABLE : Euribor 3 mois Moyenné + 0.50% / index de mai = - 0.540%, flooré à 0, soit un taux min. de 0.50%

PRELEVEMENT DES INTERETS Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office.

COMMISSION D ENGAGEMENT 0.10% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

FRAIS DE DOSSIER Néant

MINIMUM TIRAGE = 7 600 €

CALCUL DES INTERETS sur 365 jours

FIN DE VALIDITE 07/07/2021

PREND l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

CONFERE toutes délégations utiles à Mr Gérard POLICE, en qualité de maire de la commune du Coudray Macouard pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

8-OBJET : DEVIS SITE INTERNET

Il est présenté aux conseillers municipaux deux devis afin de restructurer le site internet existant.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à 12 voix pour et une abstention :

VALIDE le devis de l'entreprise PIXIM pour un montant TTC de 3 660 €

AUTORISE le maire à signer le devis

9-OBJET : DEVIS PATA – ENTRETIEN VOIRIE

L'adjoit à la voirie présente aux conseillers présents les trois devis chiffrés pour l'entretien voirie.

Il est précisé que pour les offres au même niveau, l'une des entreprises ne le réalise qu'avec un chauffeur contrairement à l'autre qui le réalise avec 2 personnes ce qui entraîne plus de précisions et plus d'efficacité, donc un travail plus important.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise RTL pour un montant de 14 400 € TTC

AUTORISE Mr le Maire à signer le devis

10-OBJET : VALIDATION DES OFFRES – STABILISATION PAR COMblement PARTIE SOUTERRAINE – MAISON RUE DU PAS D'AUBIGNE

Suite à la commission d'appel d'offre par procédure adaptée avec une ouverture des plis le 22 juin 2021, trois entreprises ont déposé des dossiers :

- Spie Batignolles Fondations
- Roc Confortation
- ACTS

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider l'offre de l'entreprise ACTS pour un montant de 68 408 € HT soit 82 089.60 € TTC

AUTORISE Mr le Maire à signer l'offre

11-OBJET : DEVIS RENOVATION ELECTRIQUE – SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de rénovation du système électrique de la salle des fêtes.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise Beaujeon pour un montant de 5 587.20 €

AUTORISE Mr le Maire à signer le devis

QUESTIONS DIVERES

A/ OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente à son conseil la Décision Modificative faisant suite au vote du devis concernant le site internet, les crédits prévus au budget ne sont pas suffisants il convient de passer cette DM ci-dessous afin de pouvoir procéder au paiement de la facture.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
Matériel de bureau et informatique	-700 €
Concession et droits similaires	+700 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative ci-dessus

AUTORISE Mr le Maire à procéder au mandatement de la facture concernée.

B/ OBJET : VALIDATION DES OFFRES – TRAVAUX STRUCTURES SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le résultat des offres présentées par l'agence 2M concernant les travaux sur la structure de la salle des fêtes :

Sont proposés les lots suivants :

NUMERO LOT	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1	URETEK	Renforcement par injection Résine	37 794 €	45 352.80 €
LOT 2	GONORD	Terrassement	9 070.50 €	10 884.60 €
LOT 3	Bâtisseurs Thouarsais	Maçonnerie Gros oeuvre	10 160.13 €	12 192.16 €
LOT 4	VAUCELLE	Menuiseries	2620 €	3 144 €
LOT 5	PRIMO	Plafond de dalle	3 266 €	3 592.60 €
TOTAL MARCHE			60 290.63 €	75 166.16 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à 12 voix pour et un contre :

VALIDE les offres des lots cités ci-dessus pour un montant HT 60 290.63 € soit TTC 75 166.16 €

AUTORISE Mr le Maire à valider et signer les offres

C/ DIVERS

Sécurité local jeunes au stade : suite à la visite commission sécurité, la salle est au norme quelques petits points à revoir qui seront notifiés dans le compte rendu de la commission. Jauge 50 personnes, assises ou debout ? (remarque d'Alexandra Roux) au vu du nombre de portes battantes sortantes 1 Possibilité de louer cette salle.

Remerciement adressé à la municipalité de Saumur pour le prêt d'une tondeuse autoportée.

Visites du restaurant, suite à une relance par annonce, deux dossiers sont ouverts pour des personnes déjà intéressées par visiter le locaux (08/07)

Livraison et installation du matériel LEN à l'école

Orange commence l'installation du standard mairie.

Gerbe pour le Décès de Mr PEROLS Ernest

A signaler retour positif des dernières embauches en périscolaires

DATES A RETENIR

- 28/08 Vélo Vintage + animations
- 04/09 Forum des associations
- 11/09 Equivini
- 18/09 Journée du patrimoine + marché des artisans

La séance est levée à 22h00